
Programme de prévention de la radicalisation violente

16 avril 2013

I.	Introduction	4
A.	Polarisation et radicalisation violentes : des phénomènes de société	4
B.	Polarisation et radicalisation violentes dans notre pays	4
C.	Une approche ciblée de la problématique	6
II.	Initiatives politiques	7
A.	Les 6 grands axes de la stratégie	9
B.	Une nouvelle méthode:la constitution d'une plate-forme permanente de lutte contre la radicalisation	23
III.	Développements futurs	24
IV.	Annexe	24

Préambule

Notre société belge n'est pas seulement caractérisée par un creuset de différentes langues, mais également de différentes cultures. Cette grande diversité de cultures offre à notre pays une grande richesse. Les rencontres entre les cultures créent une importante dynamique au sein de notre société, ce qui stimule les changements et les progrès. C'est un élément dont notre pays peut se vanter car même au-delà des frontières de l'Europe, la Belgique est connue comme un pays de dialogue ouvert et qui défend un droit fortement marqué de liberté d'expression. La garantie d'une société ouverte, dans laquelle chacun peut conserver ses propres conceptions, ses convictions religieuses, son identité culturelle et linguistique tout en portant un socle de valeurs communes, est par conséquent une des priorités essentielles de nos autorités.

La vie dans une société ouverte entraîne toutefois de nombreuses influences qui sont généralement positives, mais aussi des défis supplémentaires. Des phénomènes comme la discrimination, le racisme, la radicalisation violente et la polarisation en font également partie et nuisent à la société dans son ensemble. Les autorités doivent faire en sorte que chaque groupe et individu soit valorisé et respecté quelles que soient son origine et ses convictions. Bien entendu, il n'appartient pas aux autorités de déterminer quelles manifestations ou conceptions les citoyens doivent avoir mais elles doivent lutter contre la violence, la haine, le rejet de l'autre, l'inégalité de traitement et les discriminations.

L'approche de la radicalisation et polarisation violentes en constitue un élément essentiel. Il faut éviter que des groupes ou individus expriment leurs conceptions ou convictions de manière violente ou suscitent par leurs discours ou attitudes de la violence, du rejet, de la haine ou encore recourent à l'usage de la force ou de l'intimidation. Ces phénomènes ne naissent pas seulement dans notre pays, mais découlent de la société dans son ensemble. La radicalisation violente doit - pour cette raison - être bannie.

Parfois, l'approche de tels phénomènes est assimilée à une approche purement réactive, concentrée sur la recherche et la pénalisation de faits criminels. Or, la radicalisation et la polarisation sont également des phénomènes sociaux qui sont facilités par une grande diversité de facteurs, sur lesquels une politique sociale préventive peut avoir une influence ciblée. La prévention de ces phénomènes requiert de mener et de renforcer une politique sociale positive d'ouverture et de diversité réussie permettant d'accroître la cohésion sociale, l'inclusion, l'intégration et l'égalité des chances pour chaque individu dans notre société. De cette manière, une réelle politique volontaire et intégrée peut éviter que la radicalisation et la polarisation violentes ne se développent dans notre société.

Par le biais d'une stratégie de prévention, le gouvernement fédéral prend **l'initiative, à la demande de la Ministre de l'Intérieur, de stimuler avec les entités fédérées, la société civile et les pouvoirs locaux, une politique sociale positive** et ce tant en renforçant de manière ciblée les initiatives déjà existantes qu'en élaborant de nouvelles mesures spécifiques.

Six axes multidisciplinaires appellent une approche globale de l'ensemble des niveaux de pouvoir.

La structure étatique spécifique de notre pays explique que différents partenaires à différents niveaux de compétence soient concernés. La radicalisation violente implique en effet que l'on ne doive pas tenir compte des frontières des compétences institutionnelles. Ce qui semble en première instance une difficulté peut toutefois représenter une importante plus-value pour prévenir la radicalisation violente et la polarisation. En effet, les différentes autorités disposent d'une multitude d'initiatives utiles qui peuvent contribuer indirectement, partant de leur propre perspective, à la prévention de la radicalisation et polarisation violentes. En continuant à investir dans ces initiatives, sans vouloir les ramener sous le dénominateur 'sécurité' et en comblant conjointement les lacunes existantes dans les initiatives politiques actuelles. Une politique renforcée et spécifique peut être réalisée pour la prévention de la radicalisation violente.

La stratégie à lancer ensemble est une stratégie double, comprenant deux défis intimement liés :

- Elle exige tout d'abord une politique de fermeté complète à l'égard du racisme et des discriminations, de l'antisémitisme et de l'islamophobie et la promotion d'une société basée sur le respect et la diversité. Ces éléments de racisme et de discriminations entraînent en partie certaines radicalisations et sentiments de rejet.
- Elle demande par ailleurs une stratégie préventive qui soit spécifiquement basée sur la prévention de la radicalisation violente. La lutte contre le radicalisme à portée violente et extrême doit être menée avec une même intensité pour deux raisons : d'abord pour des raisons de sécurité et de défense d'un projet de société respectueux. Ensuite, parce que le radicalisme renforce l'amalgame fait trop souvent entre les

extrémistes très minoritaires d'une communauté par exemple et l'ensemble de celle-ci et jette l'opprobre hélas sur cette dernière en alimentant un sentiment de racisme et de peur de l'autre.

Les autorités fédérales souhaitent dès lors inviter les autorités régionales, communautaires et locales ainsi que toute la société civile à porter une attention particulière aux tendances actuelles de la radicalisation et de la polarisation violentes au sein de notre société et à collaborer dans le développement d'une politique coordonnée. En se ralliant de manière intégrée derrière un seul objectif à l'avenir, les tendances éventuelles à la radicalisation et à la polarisation violentes peuvent être renversées de manière positive. Une collaboration efficiente et efficace avec les acteurs de différents domaines politiques est donc indispensable pour mettre en œuvre ce programme préventif, car la sécurité est une responsabilité partagée.

Joëlle MILQUET
Ministre de l'Intérieur

I. Introduction

A. Polarisation et radicalisation violentes : des phénomènes de société

L'existence de conceptions radicales dans notre société est enrichissante et n'est pas problématique en soi. Bien entendu, tout le monde a le droit de se forger une propre opinion ou conviction dans notre société démocratique. L'histoire nous apprend même qu'un certain degré de radicalisme peut parfois être favorable pour une évolution sociétale. Des idées autrefois considérées comme radicales sont actuellement considérées, dans de nombreux cas, comme des progrès nécessaires.

Il découle directement du constat susmentionné que les actions axées sur la prévention de la radicalisation violente ne peuvent avoir l'ambition de combattre toutes les sortes et formes d'apparition de radicalisme. La majorité des groupes et individus qui sont actifs dans ce domaine tendent à des changements (radicaux) à l'aide de méthodes démocratiques. Cependant, certains d'entre eux choisissent d'utiliser la violence comme moyen d'action (violence physique contre les biens ou les personnes) ou exhortent à la haine, au rejet de l'autre, à la discrimination et à la violence. Cette stratégie préventive vise la prévention de l'utilisation de ce type de violence, qui est inspirée ou justifiée sur la base de conceptions philosophiques, religieuses, politiques ou idéologiques extrêmes.

Dans le cadre de cette stratégie, la radicalisation violente est définie comme *un processus dans lequel un individu ou un groupe, inspiré par des conceptions philosophiques, religieuses, politiques ou idéologiques, souhaite un changement radical, dans la société en utilisant ou en encourageant l'utilisation de moyens non démocratiques et violents.*

La radicalisation violente n'existe généralement pas en soi, mais est liée, dans de nombreux cas, à un autre phénomène, à savoir la polarisation. *C'est un processus dans lequel les oppositions entre les groupes dans la société sont renforcées et peuvent éventuellement aboutir à des tensions ou conflits.* Les deux phénomènes sont en interaction. La polarisation produit un important impact désintégrant sur la société et représente une menace grave pour la survie d'une société ouverte. Les groupes de population se tournent les uns contre les autres, les quartiers deviennent invivables et les risques d'utilisation de la violence contre les 'autres' augmentent. L'existence d'oppositions polarisatrices au sein d'une société crée un environnement idéal pour le développement d'idées radicales ou de racisme. De cette manière, l'existence de conceptions radicales dans un groupe de population déterminée peut exacerber la polarisation. Dans le cadre d'une approche intégrale du phénomène de radicalisation violente, il est essentiel d'accorder également de l'attention à ce phénomène.

Etant donné que la polarisation et la radicalisation violentes sont des phénomènes sociaux particulièrement complexes dans lesquels une multitude de facteurs individuels, sociaux et externes (comme les tensions familiales, les problèmes d'identification, la discrimination, l'isolement, les difficultés scolaires, les problèmes sur le marché du travail, le sentiment d'injustice par rapport à une certaine situation politique) jouent un rôle, il n'est pas possible d'établir un profil standard de personnes susceptibles de tendre vers une radicalisation violente et de leur comportement, ni d'en établir des statistiques clairement délimitées. Ces phénomènes apparaissent dans toutes les couches de la société et les situations individuelles jouent un grand rôle. Les experts ont toutefois démontré que les processus de polarisation et de radicalisation violentes trouvent en général leur origine dans les sentiments (réels ou ressentis) de frustration sociale engendrés par des sentiments d'injustice (également réels ou ressentis) et qu'il s'agit de personnes vulnérables dont la résistance par rapport à des conceptions violentes affiche des failles, dont la croyance en la société s'est affaiblie et pour lesquelles la société est un endroit où ils ne se sentent pas à l'aise, et qui parfois, selon eux, ne leur offre que trop peu de perspectives d'avenir face aux discriminations dont elles se sentent victimes.

Une approche purement répressive et un accent exclusif sur les groupements/individus radicaux ne suffirait pas à prévenir de manière efficace les phénomènes complexes et sociaux sensibles susmentionnés. En effet, une telle politique se concentrerait de manière unilatérale sur la lutte contre les conséquences de ces phénomènes plutôt que sur les causes. Une approche préventive, telle qu'elle est mise en avant dans cette note, qui est à la fois harmonisée et complémentaire à l'approche répressive et qui influence les causes sociales de la radicalisation et polarisation violentes est un complément nécessaire. Il va de soi que de nombreux acteurs, comme les services de renseignements et de police, ont une mission importante dans l'aspect préventif.

B. Polarisation et radicalisation violentes dans notre pays

Tout comme dans les cas de terrorisme et d'extrémisme, le radicalisme emprunte différentes formes: radicalisation inspirée sur des idéologies religieuses, politiques ou "single issue". Il ressort d'une analyse de renseignements, d'informations policières et de sources ouvertes que les émanations problématiques de la

radicalisation dans notre pays en ce moment sont attribuables à quatre tendances particulières au sein de ces catégories : la radicalisation violente d'inspiration d'extrême droite, la radicalisation violente d'extrême gauche, la radicalisation violente d'inspiration religieuse notamment¹. Ces formes visibles sont également reprises dans l'imagerie de sécurité policière 2012-2016, volet vulnérabilité.

Ci-dessous, à chaque fois, une brève description des trois premières tendances, qui seules sont visées dans ce plan, avec une attention particulière pour la radicalisation d'inspiration religieuse. Celle-ci demeurera néanmoins purement indicative et décrira de manière générale le plus grand dénominateur commun des groupes et individus actifs au sein de celles-ci.

Le radicalisme véhiculé par une idéologie d'extrême droite intervient généralement lorsqu'un individu ressent des frustrations à l'encontre de notre société multiculturelle. Ces frustrations trouvent souvent leurs origines dans des problèmes sociaux importants tels que le chômage, les problèmes de voisinage (coexistence de divers groupes ethniques) ou encore le refoulement de sa propre culture. Cette tendance s'accompagne généralement de certaines formes de xénophobie (dont principalement l'islamophobie et l'antisémitisme), d'un intérêt prononcé pour la discipline et d'une attitude pro-militariste. En Belgique, les mouvements violents radicaux de droite sont des groupes racistes ou néonazis qui s'insurgent contre la démocratie, l'égalité des chances et la diversité culturelle. Ces radicaux se rencontrent le plus souvent lors de concerts et de réunions qu'ils organisent eux-mêmes. Leur violence s'exprime généralement par des agressions contre des personnes appartenant à des minorités.

Le radicalisme véhiculé par une idéologie d'extrême gauche s'insurge contre la manière dont notre société est organisée et fonctionne. Les anarchistes s'opposent à toute forme d'autorité et prônent la création d'une société fondée sur le volontariat et la coopération. Leurs manifestations radicales violentes visent généralement les symboles du pouvoir et du capitalisme. Leur violence se traduit la plupart du temps par des actes de vandalisme, des incendies ou des graffitis. Cette violence se rencontre souvent lors de grandes manifestations pacifistes. Le citoyen n'est généralement pas pris pour cible, contrairement aux institutions publiques et financières.

Le radicalisme véhiculé par un discours religieux notamment islamiste se manifeste sous différentes formes en Belgique. En effet, les mouvements islamistes radicaux ne sont pas homogènes. Ils se caractérisent plutôt par une multitude de courants idéologiques dont le principal point commun est une interprétation radicale de l'Islam. Certaines interprétations des préceptes islamiques leur permettent de légitimer le recours à la violence. Parmi les causes qui peuvent pousser un individu vers la radicalisation d'inspiration islamiste, on peut citer la frustration face à ce qui peut être considéré ou ressenti comme la domination politique, économique, religieuse et culturelle de l'Occident, les injustices vécues personnellement ou par d'autres musulmans tant en Belgique qu'à l'étranger. Les groupes et individus susceptibles d'être influencés par la polarisation et la radicalisation sont présents au sein de toutes les couches de notre société. Selon une recherche réalisée par l'Université de Gand², ce sont les **adolescents et les jeunes adultes** qui sont les plus touchés par ces phénomènes. Il n'est toutefois pas possible d'apporter une réponse univoque à la question de savoir pourquoi certains jeunes se radicalisent et d'autres pas : comme déjà dit, les processus de radicalisation sont le résultat d'une multitude de facteurs. Le radicalisme à portée violente peut selon plusieurs études trouver chez les jeunes sa source dans une quête d'appartenance et une quête identitaire.

Les processus de radicalisation violente et de polarisation peuvent emprunter de nombreux chemins. Selon la recherche déjà mentionnée ci-dessus, plusieurs personnes n'auraient pas été recrutées et manipulées par des mouvements radicaux violents mais se seraient auto-radicalisées. Il faut entendre par là qu'elles se seraient identifiées à une idéologie particulière et qu'elles auraient ensuite cherché à prendre contact avec des groupes radicaux prônant cette même idéologie.

Il est important de souligner le rôle de plus en plus important que joue Internet dans les processus de radicalisation et de polarisation. En effet, de nombreux sites Web diffusent un contenu haineux (« *hate speech* ») et proposent des réponses simplistes aux frustrations sociales. Les personnes vulnérables dont la résistance face à ce type de message est affaiblie sont susceptibles d'être recrutées ou de s'auto-radicaliser. Les chercheurs affirment également que les réseaux sociaux virtuels peuvent jouer un rôle important dans le recrutement de radicaux. Il est donc primordial de ne pas sous-estimer ce phénomène et de développer une approche adéquate.

En outre, il est clair que le radicalisme violent peut se manifester sous différentes formes. Il peut s'agir d'incitation à la haine, de la perturbation violente de l'ordre public et de la constitution d'une réelle menace pour la sécurité du pays.

¹ Description qualitative effectuée en coopération avec l'OCAM et le Service terrorisme et sectes (DJP, Police fédérale).

² NOPPE J., HELLINCKX J., VANDE VELDE M., PONSAERS P., DERUYVER B., EASTON M., VERHAGE A., *Polarisering en radicalisering : een geïntegreerde preventieve benadering*, Universiteit Gent, Governance of Security, 2010, 190 p.

C. Une approche ciblée de la problématique

Nous savons (sur la base des expériences et études antérieures) qu'il importe de faire une distinction entre 'déradicalisation' et 'désengagement'. La première notion pose la question de la manière avec laquelle amener un individu à renoncer à ses idées radicales. La deuxième question est relative à la manière avec laquelle on peut amener un individu à renoncer à la violence.

Par le biais d'une approche intégrée de la sécurité, les autorités européennes, fédérales, fédérées et locales participent ensemble à la création d'une société sûre et ouverte. Cette société garantit le respect des droits, des libertés fondamentales, la sécurité et l'égalité des chances tout en s'opposant à la violence, à la haine et à l'oppression. De nombreux domaines d'action politique tels que la prévention, la police, la justice, l'aide sociale, la protection de la jeunesse, l'enseignement, le bien-être et bien d'autres encore, contribuent à cet objectif.

Notre pays doit lui aussi faire face à ce nouveau défi. Comme le souligne une recherche scientifique menée par l'Université de Gand en 2010, plusieurs pays voisins ont élaboré une politique de prévention de ces phénomènes à la suite d'incidents dramatiques survenus sur leur territoire et directement liés à la radicalisation violente. Bien que la Belgique n'ait pas connu d'événement comparable aux cours des dernières années, notre pays n'est pas épargné par la radicalisation violente pour autant. En effet, au cours des dernières années, quelques personnes en Belgique ont été impliquées dans des dossiers de radicalisation violente. On a également connu divers problèmes sociétaux impliquant des groupes de jeunes (portant des idéologies distinctes) se battant entre eux ou contre les services d'ordre public lors de manifestations. Les départs de jeunes en vue de combattre dans des lieux de conflits armés en sont un autre exemple.

Les autorités fédérales entendent par conséquent tout mettre en œuvre pour éviter que la radicalisation violente et la polarisation ne prennent de l'ampleur et ce, en collaboration avec les différents niveaux de pouvoir. Partant d'une recherche scientifique réalisée par l'Université de Gand sur la prévention de la radicalisation violente et de la polarisation, le gouvernement fédéral a décidé de développer une double politique de prévention sociale. D'une part, les initiatives politiques existantes dans divers secteurs, comme l'emploi, l'enseignement et l'intégration, requièrent un support supplémentaire. D'autre part, des formes de travail spécifiques peuvent être élaborées tant au niveau fédéral qu'au niveau des entités fédérées ou locales. Celles-ci doivent de préférence être organisées au niveau local et être imbriquées dans une politique plus large. Cette politique à deux volets doit contribuer à une approche préventive intégrale et intégrée de la radicalisation et la polarisation.

Les individus se radicalisent généralement en raison d'un sentiment d'injustice et de frustration vis-à-vis de la société et par manque de voies alternatives pour canaliser cette opposition à une injustice (réelle ou ressentie) ou pour relativiser ces frustrations ou les gérer. Confrontés à des sentiments de discrimination, d'humiliation, d'injustice ou d'exclusion, ils vont dans un premier temps chercher une réponse modérée dans leurs réseaux sociaux personnels (le travail, l'école, la famille, les amis) et plus globalement au sein de notre société démocratique. Si cette première démarche ne leur fournit pas de réponse acceptable, ils risquent de se tourner vers des conceptions radicales qui proposent des réponses simplistes et subjectives à tous leurs problèmes. Il est dès lors possible que ces personnes adoptent des conceptions radicales qu'elles n'auraient jamais acceptées auparavant. Ce processus de radicalisation peut toutefois être endigué en menant une politique de prévention qui tend à limiter les frustrations sociales et à renforcer la résistance morale des individus qui y sont confrontés. Il ressort que les politiques sociales communautaires, déjà fort développées dans notre pays, représentent l'un des principaux éléments dans la prévention de la radicalisation et de la polarisation. Ainsi, les politiques urbaines, la cohésion sociale, de l'aide à la jeunesse, de l'enseignement, de l'emploi, de l'intégration et de la culture, menées par les autorités fédérales, fédérées et locales, contribuent déjà indirectement à la prévention de la radicalisation violente et de la polarisation.

La radicalisation est un phénomène complexe. En conséquence, les différentes politiques précitées ne peuvent suffire à elles seules à endiguer la radicalisation violente et la polarisation. Une stratégie préventive requiert aussi le développement de mesures spécifiques telles que l'organisation de formations pour les travailleurs de première ligne (éducateurs de rue, assistants sociaux, mais aussi enseignants, médecins, inspecteurs de police, certains fonctionnaires communaux, etc.) ou encore le développement d'un centre de connaissances et d'avis par exemple. En vue de la réalisation de ces initiatives spécifiques, une collaboration étroite est nécessaire entre les différents niveaux de pouvoir. L'idée sous-jacente à cette stratégie préventive est que la collaboration est la clé du succès.

II. Initiatives politiques

Afin d'aboutir à une telle stratégie coordonnée pour la prévention de la radicalisation et polarisation violentes, le Gouvernement prend acte du document et décide de soumettre le programme de prévention à la discussion avec les entités fédérées en vue d'aboutir à une stratégie commune. Le programme de prévention qui repose sur 6 axes multidisciplinaires exige une méthode nouvelle de travail.

1. Une meilleure connaissance et sensibilisation collective sur la radicalisation impliquant l'élargissement des connaissances actuelles en matière de polarisation et de radicalisation violentes (meilleure connaissance du phénomène et meilleure sensibilisation et information des acteurs de première ligne).
2. Un plan d'action contre les frustrations susceptibles de constituer le terreau de la radicalisation :
 - un plan renforcé de promotion de la diversité et de lutte contre le racisme dont l'antisémitisme et l'islamophobie et les discriminations ;
 - la limitation du terreau de frustrations et de polarisation dans la société, en particulier le chômage parmi les jeunes.
3. L'accroissement de la résistance morale des individus, groupes et communautés vulnérables dans notre société.
4. L'identification et le soutien des différents acteurs dans leur rôle pour lutter contre le radicalisme :
 - les acteurs locaux ;
 - la police ;
 - le secteur associatif, acteurs de première ligne et les parents ;
 - les responsables des politiques de la Jeunesse ;
 - le secteur médical ;
 - les médias ;
 - l'implication des acteurs du monde religieux ;
 - l'entourage.
5. La lutte contre le radicalisme sur Internet et l'organisation des contre-discours.
6. la prévention de la radicalisation et la déradicalisation en prison.

A. Les six grands axes du programme national de prévention contre la radicalisation violente

Le présent programme s'inscrit dans l'arsenal de la lutte contre les facteurs qui contribuent aux processus de radicalisation violente mais ne constitue pas le plan de lutte contre la radicalisation violent qui relève en grande partie de la sphère de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme (voir « plan de lutte contre le radicalisme »). Il ne s'adresse qu'aux seules thématiques sociétales de prévention de lutte contre le radicalisme.

Sur la base de l'ensemble des études analysées, les grandes lignes des principes suivants sont à respecter idéalement dans le cadre d'initiatives de prévention contre le radicalisme à l'égard de diverses personnes et des partenaires sociaux de la société civile,...³

- La participation volontaire et non imposée de la personne au programme de prévention est souhaitée.
- La confiance et le respect mutuels entre la personne en charge du programme de prévention et celui auquel ils s'appliquent sont fondamentaux.
- La Priorité aux acteurs locaux associatifs ou de la société civile ou religieuse est souvent préférée pour donner confiance et éviter les soupçons.
- L'implication des communautés religieuses ou groupes d'origine est indispensable quand il s'agit d'extrémisme religieux ou identitaire.
- La Promotion d'une vision de promotion de la diversité et du respect acceptant les multiples identités tout en défendant un socle de valeurs communes est indispensable.
- La méthode choisie doit être flexible, souple, relationnelle.
- Le dialogue interpersonnel et l'échange d'expérience de vies et de points de vues sont préférés à l'argumentation *ex cathedra*. Les groupes de paroles doivent être privilégiés.
- Les stratégies de diabolisation sans nuances ou ridiculisation du radicalisme doivent être évitées pour ne pas entraîner des effets contreproductifs.
- L'approche nuancée subtile et respectueuse est plus que recommandée.
- La politique de prévention sociale doit idéalement comporter :
 - Des initiatives générales et précoces pour le plus grand nombre de jeunes et enfants concernés mais non identifiés *a priori* comme radicalisés ;
 - Des initiatives doivent viser les jeunes et personnes qui sont radicalisés ou en voie de l'être ;
 - Des initiatives relatives à la promotion d'une société du respect des différences, de la diversité et du dialogue interculturel pour éviter les stigmatisations et discriminations proches des envies de radicalisation.

1. Approfondir les connaissances et l'information sur les phénomènes de radicalisation violente, l'échange d'informations et de bonnes pratiques et la constitution de groupes et réseaux d'experts

Pour être le plus efficace, il est indispensable avant toute chose de renforcer notre connaissance et expertise de la problématique, ce qui fait le plus souvent défaut.

Pour veiller à ce que notre pays soit en mesure à l'avenir de relever les défis concernant la radicalisation et la polarisation violentes de manière ciblée et intégrale, il est essentiel de renforcer les connaissances sur ces phénomènes et leur impact dans notre société. A cet égard, il faut accorder de l'attention à l'accroissement des connaissances et à l'échange de celles-ci aux niveaux local, national, européen et international.

Au niveau national, les connaissances et les bonnes pratiques qui sont présentes à ces différents niveaux doivent être rassemblées, pour qu'elles puissent se renforcer et que les autorités locales, les travailleurs de première ligne et les acteurs sociaux qui sont confrontés à ce phénomène puissent être soutenus de manière ciblée dans leur fonctionnement quotidien. L'accent doit être mis sur la collaboration, les partenariats et l'échange, afin que les phénomènes, leur impact sur la société et l'approche de ceux-ci puissent être mieux cartographiés. Le renforcement et la diffusion de connaissances concernant la radicalisation et la polarisation

doivent par conséquent être considérés comme la responsabilité de tous les niveaux politiques dans notre pays, avec une importante fonction de charnière pour le niveau politique fédéral.

Propositions⁴

1. Il est, tout d'abord, indispensable d'établir au niveau national, régional et local **une liste de personnes et associations ressources en matière de prévention contre la radicalisation**. Le SPF Intérieur constituera pour la fin mai cette proposition de liste et de réseau à constituer. Il s'agira de personnes ayant un haut degré d'expérience et d'expertises et capables d'avoir un rôle de formateur, médiateur, consultant ou personnes ressources ponctuelles pour les différentes initiatives développées ci-dessous.
2. Il est également indispensable de **travailler sur ce point avec les responsables des communautés d'origine et les responsables religieux** et en lien avec eux de pouvoir compter sur un réseau de « sages » ou de personnalités pouvant jouer un rôle de formateur et modérateur ou médiateur.
3. Des offres de formation renforcées devront pouvoir être organisées à l'égard des personnes impliquées dans les programmes. La formation devra aborder la manière de délivrer un contre-discours intelligent, ce qui implique souvent une appartenance au même groupe religieux. L'approche de la dimension sociale et psychologique des causes est essentielle. Il faut éviter des programmes autoritaires, trop axés sur le droit et l'aspect sécuritaire ou une approche exclusivement policière. Pour les formateurs, l'aspect des contre-discours doit être détaillé.
4. **Des séminaires réguliers et conférences** devront permettre d'échanger les pratiques et d'actualiser les connaissances.
5. **Des outils de base pédagogiques doivent être disponibles**, non seulement pour les formateurs, mais également pour les jeunes ou personnes concernées. Au-delà du premier guide des bonnes pratiques joint en annexe, le SPF Intérieur finalisera d'ici la fin de l'année un document plus complet sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre.
6. **Lancer une recherche scientifique concernant les thèmes de polarisation et radicalisation violentes en vue de renforcer les connaissances existantes sur ces phénomènes et leur impact sur la société dans notre pays**. Sur la base du programme fédéral de recherche de la Politique scientifique fédérale, il faudra prévoir la possibilité dans les 'as 5' de reprendre le thème de la radicalisation et polarisation violentes comme fer de lance. Dans le passé (en 2010), une recherche exploratoire a déjà été lancée en Belgique sur le processus de radicalisation. En collaboration avec Belspo, une recherche scientifique est en cours sur l'impact d'Internet et des médias sociaux sur la formation des opinions dans le cadre de la radicalisation violente chez les jeunes. Il serait indispensable d'avoir une photographie claire du phénomène, de ses causes et remèdes. En outre, les possibilités des lignes de financement de l'UE, comme le programme ISEC et le programme-cadre FP7 (et le futur Horizon 2020) doivent être exploitées. Il est nécessaire de compléter la cartographie d'informations issues des villes et communes, de la recherche scientifique et de données de différentes organisations faïtières telles que le Centre pour l'Egalité des Chances et de lutte contre le racisme ou la Plate-forme de concertation permanente pour la sécurisation des entreprises.
7. **Construire des partenariats avec les Etats membres européens qui sont déjà actifs dans le domaine de la prévention de la radicalisation et polarisation violentes à l'aide de la participation à des groupes de travail européens, réseaux et forums d'experts consacrés à ce thème**.

A la suite du lancement du plan d'action européen 'On countering radicalisation and recruitment' en 2005, plusieurs Etats européens ont pris une longueur d'avance dans l'élaboration de stratégies de prévention de la radicalisation violente, de la polarisation et du recrutement.

En vue de l'échange de connaissances et d'informations avec ces Etats membres, notre pays renforcera sa participation à différents réseaux et forums d'experts (*Policy Planners Network on countering polarisation and radicalisation (PPN)*, *Expert Network Extremism and Radicalisation (ENER)*, *Radicalisation Awareness Network (RAN)*, etc.) axés sur la prévention de la radicalisation violente et de la polarisation. En outre, la Belgique participera aussi dans plusieurs comités d'accompagnement dans des projets de recherche européens sur la radicalisation, financés par la Commission européenne, comme CRIME (Containing radicalisation in a Modern Europe), SAFIRE (Scientific Approach to Fighting Radical Extremism) et READY (Recognizing Events as Drivers of Radicalisation).

A l'occasion de la Présidence belge de l'Union européenne, une conférence internationale portant sur l'implication des acteurs sociaux et des professionnels dans la prévention de la radicalisation violente et de la polarisation ainsi qu'un meeting du Policy Planners Network (PPN) ont été organisés par le SPF Intérieur en octobre 2010. Les principales conclusions que l'on retiendra de ces deux événements sont que la

⁴ Le fédéral devra dessiner le cadre. Les autorités locales doivent l'adapter et le mettre en œuvre.

résistance morale, principalement des jeunes, doit être renforcée pour leur éviter de sombrer dans la radicalisation violente et que la société civile, par l'intermédiaire des « travailleurs de première ligne » (enseignants, éducateurs, assistants sociaux, etc.) occupe une place importante dans le cadre d'une stratégie de prévention de la radicalisation violente et de la polarisation.

Enfin, l'Union européenne confirme son soutien à la politique de prévention de la radicalisation violente. En effet, concernant la radicalisation violente, la communication de la Commission intitulée « The EU Internal Security Strategy in Action : Five steps towards a more secure Europe » datant du 22 novembre 2010 stipule que la prévention de la radicalisation violente doit se faire depuis le niveau le plus proche du citoyen mais doit être coordonnée de manière globale au niveau national. Elle insiste sur le fait que la collaboration entre pouvoirs locaux, pouvoir national et organisations civiles est primordiale. D'autre part, en 2011, la Commission a lancé le « EU-Awareness Radicalization Network » composé d'officiels et de civils. L'objectif est de diffuser des connaissances et des bonnes pratiques, principalement à propos des « contre-récits », dans toute l'Union européenne.

8. Exploiter les différentes sources de financement disponibles de la Commission européenne lors du lancement de projets concernant la prévention de la radicalisation et de la polarisation.

La prévention de la radicalisation violente, l'identification et l'action ciblée sur les facteurs qui peuvent en être à l'origine sont une importante priorité de la Commission européenne dans le cadre du plan d'action européen 'on countering radicalisation and recruitment' lancé en 2005. La Commission a confirmé récemment à nouveau l'importance de cette priorité dans sa communication en la matière « The EU Internal Security Strategy in Action : Five steps towards a more secure Europe » le 22 novembre 2010, comme vu plus haut.

Afin de renforcer l'attention pour cette priorité, la Commission a créé différents instruments de financement qui visent à démarrer une recherche scientifique et à associer les communautés, les autorités locales et les organisations non gouvernementales à l'échelle nationale et européenne. Par le biais du financement de tels projets, la Commission souhaite renforcer les connaissances concernant ce phénomène au niveau européen et ce, en vue de soutenir les Etats membres qui y sont confrontés.

En exploitant de manière optimale ces instruments de financement en tant qu'Etat membre de l'Union européenne pour le lancement de projets de recherche scientifiques (européens) et des initiatives concrètes en vue de prévenir la radicalisation et la polarisation violentes en Belgique, notre pays contribuera à accroître les connaissances sur ces phénomènes au niveau européen et les initiatives de politique belges pourront être renforcées.

Le SPF Intérieur a obtenu un tel financement. Concrètement, il s'agit de l'accroissement de la résistance morale des jeunes (le groupe le plus vulnérable en termes de radicalisation) au moyen de la création d'un cours spécifique de résistance morale en tant que facteur protecteur contre la radicalisation violente. Grâce à ce subventionnement, des paquets concrets d'informations et pédagogiques (notamment pour les écoles) seront élaborés, en collaboration avec différents experts européens, décideurs politiques et travailleurs de première ligne, afin d'informer et de sensibiliser les jeunes en matière de radicalisation, pour leur apprendre à y faire face et leur apprendre à être plus résistants aux messages non démocratiques et radicaux avec lesquels ils peuvent être confrontés.

Les programmes disponibles de la Commission européenne dans lesquels des initiatives axées sur la prévention de la radicalisation et de la polarisation peuvent être inscrites, sont également les suivants :

- Le programme spécifique '*Prevention, Preparedness and Consequence Management of Terrorism and other Security related risks (CIPS)*' qui est axé sur la limitation des risques qui peuvent mener au terrorisme.
- Le programme '*The Prevention of and Fight against Crime (ISEC)*' qui concerne les projets en matière de lutte et de prévention de la criminalité », mais qui accorde également une attention particulière à la prévention de la radicalisation.
- Le programme spécifique axé sur la prévention et la lutte contre la '*Violence against children, young people and women and to protect victims and groups at risk (Daphne III)*'
- Le programme *Research and development Framework programme 7 (FP 7)* (dans le futur Horizon 2000) : il s'agit d'un programme général de financement qui a été élaboré en vue de favoriser la collaboration entre les organismes de recherche scientifique de toute l'Europe ; avec le renforcement des connaissances présentes et de la diffusion de celles-ci au sein de l'Union européenne. Le programme s'adresse à une grande diversité de domaines de recherche, dont la sécurité par le biais du programme FP7/Security.

9. L'ensemble des outils, personnes ressources, recherches, forums, possibilités de financement seront mis à disposition de tous les acteurs pédagogiques, associatifs et publics des différents niveaux de pouvoir.

10. Centraliser les connaissances et expertises et répondre à toutes les questions qui proviennent des groupes cibles professionnels contre la radicalisation et la polarisation violentes au moyen de l'organisation au sein d'une cellule « prévention radicalisation » au sein du SPF Intérieur sur ce thème.

Jusqu'à ce jour, les connaissances existantes en matière de polarisation et de radicalisation dans notre pays sont réparties dans plusieurs institutions (gouvernement, OCAM, sûreté, défense, police, universités, centres de connaissances, etc.). Afin de veiller à disposer d'une stratégie préventive en matière de polarisation et de radicalisation violentes reposant sur des éléments concrets d'une part et s'émanciper d'une approche purement sécuritaire du phénomène, il faut à la fois centraliser et valider ces connaissances et le faire au sein d'un département compétent en matière de prévention. Pour faciliter cette dynamique, une cellule fédérale « prévention radicalisation » sera créée au sein de l'administration fédérale de l'intérieur au sein de la DG Sécurité et Prévention.

Outre la collecte de connaissances et d'informations, la cellule serait également chargée de la centralisation et de la diffusion de recherches scientifiques et de bonnes pratiques en Belgique comme à l'étranger de la diffusion de brochures d'information ciblées, d'initiatives de communication au bénéfice d'organisation de forums, etc. Cette cellule devra être au service des différents niveaux de pouvoir et des entités locales ainsi que des différents services et institutions concernées.

Le but de cette cellule consiste également dans la création d'une plate-forme en soutien des pouvoirs locaux et des professionnels (les travailleurs de première ligne, comme les enseignants, les médecins, les travailleurs de rue, les éducateurs de jeunes, les policiers) susceptibles d'être confrontés à des signaux précurseurs de radicalisation (violente) et de polarisation, et aussi pour les pouvoirs fédéral et fédérés responsables pour l'élaboration des politiques et d'initiatives. Ces intervenants locaux sont sans aucun doute déjà confrontés à de nombreux signaux potentiels de radicalisation et de polarisation mais ne sont actuellement pas toujours en mesure de les identifier, ce qui ne leur permet pas de jouer de l'influence positive qu'ils peuvent avoir auprès des individus vulnérables. Afin de les aider à reconnaître et gérer ces signaux, le Centre de connaissances et d'avis devra être le plus accessible possible.

Il sera indispensable à partir de la cellule de rédiger ou faire rédiger diverses publications visant à informer les travailleurs de première ligne sur :

- les signaux de radicalisation ;
- les méthodes, initiatives et discours pour y faire face ;
- la différence entre la radicalisation à portée violente et le choix de conceptions et pratiques certes rigides et strictes de la religion, etc. afin d'éviter des amalgames.

La création d'une telle cellule de connaissances et d'avis est d'ailleurs préconisée comme une nécessité absolue pour l'élaboration d'une stratégie de prévention globale dans la recherche scientifique réalisée par l'Université de Gand en 2009 - 2010 sur la prévention de la radicalisation violente et de la polarisation. La recherche indique clairement que la connaissance globale sur les phénomènes de radicalisation violente et la polarisation est trop étroite pour l'instant.

2. Prévenir la polarisation et la radicalisation violentes dans la société en limitant le terreau des frustrations qui peuvent en être à l'origine

La prévention des frustrations et des situations engendrant des sentiments d'injustice dans notre société contribue considérablement à faire obstacle à la radicalisation violente et à la polarisation. Il va de soi que les groupes et individus confrontés à la discrimination, la détresse économique, l'humiliation ou à des tensions entre groupes de population sont plus réceptifs aux messages radicaux. C'est pourquoi il est important de limiter autant que possible ces frustrations en favorisant au mieux l'intégration et le respect de chacun dans notre société. Les initiatives visant à limiter ce creuset de frustrations existent à différents niveaux. Les autorités fédérales, fédérées et locales contribuent déjà en grande partie à la prévention des frustrations par la mise en œuvre de leur politique dans leur domaine respectif, mais la société peut, elle aussi, jouer un rôle non négligeable à cet égard.

Propositions

1. Un plan de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et l'islamophobie et la promotion de la diversité et faire de l'année 2014 l'année de la diversité qui fêtera les 50 ans de l'immigration turque et marocaine

- **La première priorité en matière de lutte contre le radicalisme est une politique de respect, de lutte contre le racisme et les discriminations et de promotion de la diversité aux niveaux local, régional, communautaire et au fédéral.**

Il sera demandé au futur Centre interfédéral d'égalité des chances d'élaborer sur la base des *best practices* un **guide antiracisme** de recommandations d'initiatives réglementaires, législatives, d'actions concrètes, d'attitudes pour les différents niveaux de pouvoir et notamment le niveau local. Se sentir respecté quelles que soient sa différence, sa religion, son origine, ne pas subir de discriminations, pouvoir assumer sa double appartenance constitue un élément clé pour éviter la tentation du radicalisme de type religieux. Par ailleurs, la promotion des valeurs de la diversité, la lutte contre les stéréotypes, la connaissance des convictions et sensibilités d'autres groupes de citoyens sont essentiels pour éviter l'extrémisme de droite.

- **(Faire de l'année 2014, l'année fédérale de la diversité, pour tous les niveaux de pouvoir**

La montée d'un racisme de plus en plus insidieux dans l'opinion publique est inquiétante allant notamment d'une nouvelle forme d'islamophobie croissante à un regain d'antisémitisme ou encore d'autres formes de rejet lié à l'origine étrangère des citoyens. En outre la persistance, voire de l'augmentation et surtout de la diversification de ces nouveaux modes de racisme dans les médias sociaux et les nouvelles technologies de l'information sont préoccupants, ce que différentes études mettent en évidence.

Aussi, nous proposons à toutes les autorités du pays de faire de l'année 2014, en Belgique, l'année de la diversité. Cette année sera en effet une année très symbolique car elle célébrera les 50 ans des immigrations marocaine et turque avec de nombreux événements, débats, expositions, etc.

Un programme d'actions pour cette année de la diversité ouvert à toutes les entités du pays, aux communes, au monde associatif, éducatif et citoyen sera présenté prochainement. L'objectif sera notamment de sensibiliser aux atouts de la diversité, de porter des projets nouveaux pour une interculturalité réussie, une charte commune de la citoyenneté et un plan renforcé de lutte contre les discriminations et contre tous les racismes.

- En application de l'accord de gouvernement, une charte de la citoyenneté, socle de valeurs communes sera présentée à toutes les entités pour la fin de l'année 2013 et promue durant toute l'année 2014.)

2. Le travail social de lutte contre les frustrations notamment au niveau local

- **Importance de la politique sociale**

Ce n'est que dans le cadre d'une approche transversale mettant en place la dimension et religieuse et familiale et sociale et éducative que les objectifs peuvent le mieux être atteints. Le lien avec l'emploi, la réussite scolaire, la stabilité familiale et l'existence d'un réseau social constituent notamment des éléments clés.

La mise en œuvre d'une politique efficace visant à éviter la formation d'un creuset de polarisation et de radicalisation touche à de nombreux **domaines politiques** (sécurité, politique urbaine, enseignement, jeunesse, culture, emploi, bien-être, intégration, etc.) dans lesquels de nombreuses initiatives régionales et communautaires pertinentes ont rempli leurs objectifs premiers tout en jouant indirectement un rôle dans la prévention sociale de la radicalisation violente. En effet, malgré le fait que ces initiatives ne visent pas prioritairement à prévenir la radicalisation violente et la polarisation, elles y contribuent indirectement en visant à réduire les frustrations sociales. Ainsi, des projets destinés à renforcer la cohésion sociale, l'égalité des chances à l'école et sur le marché du travail, à éviter la discrimination et la stigmatisation ou à favoriser la participation et l'émancipation, produiront un impact positif dans le domaine de la prévention de la radicalisation. L'élaboration et la mise en œuvre de ce genre d'initiatives relèvent de la compétence des autorités fédérales et fédérées concernées. L'objectif poursuivi par l'Intérieur est de soutenir et de renforcer ces initiatives pertinentes en collaboration avec les autorités compétentes tout en veillant à ne pas les dénaturer.

- **Rôle social des pouvoirs locaux**

D'autre part, l'autorité fédérale souhaite que les autorités fédérées collaborent à la recherche d'initiatives spécifiques complémentaires plus spécifiquement orientées vers la prévention de la radicalisation violente et de la polarisation. Outre la rationalisation et le développement des initiatives politiques aux niveaux fédéral et fédéré, il convient également d'accorder de l'importance et de

soutenir les initiatives **locales** existantes. Dans la pratique, c'est en effet surtout à ce niveau-là qu'il est possible de lutter contre le creuset de radicalisation et de polarisation. Les autorités locales ont une meilleure vue sur les frustrations existantes dans notre société, de par leur proximité avec la population. Les autorités fédérales souhaitent dès lors les inciter également à continuer à investir dans des initiatives portant notamment sur la cohésion sociale, les aspects socioéducatifs ou le travail auprès des jeunes. En outre, les autorités locales ont un rôle important à jouer dans la gestion des frustrations. En se rendant accessibles et réceptives aux plaintes des citoyens et en y apportant une réponse adéquate et proche, elles sont à même de compenser les frustrations éventuelles.

– Rôle social de la société civile

Enfin, le gouvernement fédéral entend sensibiliser et soutenir la **société civile** au rôle important qu'elle joue (indirectement) dans la prévention de la radicalisation et de la polarisation violentes. Le monde associatif belge est l'un des mieux développés d'Europe et il se caractérise par une très large offre de loisirs, de sports, d'associations de jeunes et culturelles. En réunissant des groupes et individus, la société civile favorise considérablement la cohésion sociale et crée des réseaux sociaux susceptibles d'« inclure » des individus. Cela dit, tous les citoyens ne participent pas à ces réseaux. Il s'avère plus précisément que les groupes ou individus les plus susceptibles de se radicaliser ou de se polariser sont moins présents dans ces associations. Selon l'étude scientifique menée par l'Université de Gand, les jeunes isolés sont plus vulnérables aux messages radicaux que les autres dans la mesure où leurs réseaux sont plus restreints et la possibilité d'obtenir des réponses modérées à leur frustration est donc plus faible. Les autorités fédérales souhaitent dès lors inciter la société civile à investir en permanence dans l'inclusion des individus issus de tous les groupes de population et, par-là, contribuer à freiner le développement d'un creuset de radicalisation et de polarisation. Le rôle de la société civile est abordé plus avant dans l'axe 4.

3. Accroître la résistance des individus, jeunes, groupes et communautés vulnérables contre la polarisation et la radicalisation violentes

Il ressort de la majorité des groupes ou individus qui se radicalisent de manière violente qu'ils désapprouvaient au début l'utilisation de la violence et qu'ils croyaient en l'utilisation de moyens démocratiques pour atteindre leur objectif. Progressivement et à la suite de frustrations sociales très diverses, cette résistance morale s'est toutefois amenuisée et des conceptions et idéologies de plus en plus extrêmes ont été acceptées qui justifient, voire stimulent notamment le recours à la violence.

Cette résistance (morale)⁵, dont chacun d'entre nous dispose, peut être considérée comme la capacité de placer dans un contexte adéquat les conceptions idéologiques, politiques, confessionnelles ou philosophiques, qui font de la violence un but digne d'être poursuivi, et de ne pas en tenir compte. Elle est influencée par différents facteurs, tels que l'éducation, l'ancrage d'un individu au sein de la société, sa croyance en un système démocratique et son attitude par rapport aux autres dans la société. Plus la résistance morale d'une personne est grande, moins elle sera vulnérable à la polarisation et à la radicalisation violentes. Le renforcement et la réalisation de cette résistance naturelle est, selon les études, un des aspects essentiels auquel les autorités doivent accorder de l'attention.

Ce sont principalement les jeunes dans notre société qui sont vulnérables à ces phénomènes. Ils sont en général plus faciles à influencer, recherchent souvent leur propre identité ou se sentent frustrés et ont recours de manière impulsive à la violence. Ainsi, certains qui se sentent exclus parce qu'ils sont discriminés, trouvent difficilement du travail ou parce qu'ils ont des problèmes à l'école vont perdre leur confiance en notre société ouverte, ce qui atténue leur résistance morale par rapport à des conceptions radicales à l'égard de groupes qu'ils estiment responsables de leur situation. Ceci peut avoir pour conséquence qu'ils vont se comporter de manière hostile par rapport à ces groupes et éventuellement manifester leurs frustrations à l'égard de ce groupe de manière violente.

Les mesures préventives possibles qui peuvent être prises en la matière sont axées tant sur le renforcement des liens que ces groupes ont avec la société, que sur l'accompagnement des jeunes pour devenir des citoyens responsables dotés d'un esprit critique et conscients des principes démocratiques. Il est essentiel que tout un chacun soit conscient des opportunités et des libertés dont il dispose, mais également de la responsabilité qu'il a par rapport à la société. Les autorités fédérales qui visent à accroître la résistance morale des jeunes. De

⁵ Définition de résistance morale : « Resilience can be understood as such a level of internal balance and integration (individual and/or group) that allows a person/group to feel secure enough in their sense of identity as to no longer need to grasp tightly and throw around, hard-earned partial identities- dans E. MUSTAKOVA-POSSARDT, « Beyond competing identities and ideologies : building resilience to radicalization in a World in transition.

cette manière, de grands groupes de jeunes qui auraient pu être la proie d'influences radicales et violentes apprennent à contextualiser ces messages radicaux, voire à les contrer.

Propositions

1. Il est donc indispensable que les modules de formation et de sensibilisation à l'égard des jeunes pour contrer l'attrance vers des thèses radicales violentes soient pensés et déployés en concertation avec des experts (experts en matière de prévention radicalisation, implication de psychologues ayant développé une expertise sur la quête de sens à l'adolescence et/ou avec les représentants du groupe auxquels ils appartiennent). Par conséquent, les autorités fédérales souhaitent, en collaboration avec les partenaires compétents (responsables religieux, écoles, associations, responsables de politique de la jeunesse, responsables sportifs, professeurs de langue, etc.) que soient élaborés des projets plus spécifiques concernant le renforcement de la résistance morale des jeunes, la sensibilisation aux valeurs démocratiques, l'information sur les risques du radicalisme, les contre-discours. Les domaines politiques éventuels dans lesquels de tels projets peuvent s'inscrire sont l'enseignement, la cohésion sociale, les politiques de la jeunesse et de l'égalité des chances. **Le SPF Intérieur a pris, en concertation et collaboration avec les autorités régionales et communautaires, une première initiative et a introduit une proposition de projet concernant les cours de résistance morale axés sur la radicalisation et polarisation violentes auprès de la Commission européenne.** En outre, les autorités fédérales souhaitent continuer à soutenir les mesures existantes qui jouent un rôle direct ou indirect dans le renforcement de la résistance morale des individus.
2. Étant donné, d'une part, le rôle important qu'Internet et les médias sociaux jouent dans notre société contemporaine et le constat, d'autre part, qu'Internet joue un rôle prépondérant dans ce qu'on appelle 'l'auto-radicalisation', **une étude approfondie sera lancée, sous l'impulsion conjointe du SPF Intérieur et de la Politique scientifique fédérale, concernant l'impact d'Internet et des médias sociaux sur les processus de radicalisation**, dans quelle mesure l'influence des parents et des pairs renforce ou neutralise cet impact, et quels leviers peuvent être utilisés pour rendre les jeunes plus résistants aux messages radicaux qui sont diffusés sur le Net.
3. Renforcer l'envie d'absolu et de la défense de causes des jeunes doit être mieux réorientée vers les grands projets exclusivement humanitaires liés aux problématiques géopolitiques qui leur tiennent à cœur pour éviter qu'ils ne s'investissent à cet égard sous d'autres moyens de lutte ou se laissent manipuler par des discours radicalisés.
4. Le recours à d'anciennes personnes radicalisées qui s'en sont sorties est une opportunité recommandée par les acteurs de prévention en matière de crédibilité mais évidemment avec les prudenances nécessaires de screening antérieur (non intérêt, expérience, légitimité, confiance, crédibilité).

4. Soutenir les stratégies locales, pédagogiques et associatives et médiatiques de prévention et impliquer, renforcer et soutenir les différents acteurs concernés

Un des buts du programme de prévention contre la radicalisation est d'inciter et soutenir le déploiement de stratégies de prévention anti-radicalisation dans chaque commune en misant avant tout sur les acteurs associatifs pour porter les initiatives.

4.1. Une stratégie communale

Les autorités locales sont des partenaires indispensables pour prévenir la radicalisation violente et garantir une société sûre et respectueuse. Ce sont en effet des pivots pour la réalisation d'une politique de prévention effective, étant donné que les processus de radicalisation se jouent surtout dans un contexte local. Elles sont en mesure de traduire des directives générales en un contexte local et de les adapter aux besoins et aspirations des individus vulnérables ou des professionnels confrontés à ces phénomènes. Chaque individu, groupe ou communauté locale vit une situation de polarisation ou de radicalisation violente de manière spécifique. Les autorités locales ont la compétence et la mission d'agir de manière ciblée sur ces phénomènes.

Les autorités locales constituent un acteur important et un relais entre l'administration et le citoyen et entre l'administration, les partenaires sociaux (travailleurs de première ligne, vie associative,...) et privés. Il apparaît que ce sont précisément ces acteurs qui peuvent être confrontés aux premières manifestations de radicalisation violente et qu'ils doivent être soutenus et accompagnés dans cette optique.

Il est dès lors important que les autorités locales soient bien informées au sujet de ces phénomènes, de leur impact sur la société et de la manière d'y faire face. Ce sont elles qui peuvent mettre sur pied des actions

ciblées, répondre de manière socio-préventive aux signes avant-coureurs de radicalisation violente et soutenir les acteurs sociaux et privés en la matière. Les autorités fédérales souhaitent donc investir, au moyen de cette stratégie, dans la sensibilisation et le soutien des villes et communes dans la prévention de ces phénomènes.

Propositions

1. Il sera demandé à chaque ville et à chaque commune concernée d'avoir une stratégie locale de prévention et de lutte contre le radicalisme, de désigner la personne ou le service responsable pour coordonner cette thématique et d'y impliquer et responsabiliser l'associatif local concerné et compétent ainsi que des représentants des religions concernées. Une coordination efficace des différents acteurs au niveau local est importante pour avoir une même vision des objectifs des méthodes et de la répartition des rôles ainsi que de la clarification des missions publiques associatives et sociales en la matière.
2. Les futurs contrats de sécurité du gouvernement fédéral imposeront de se concentrer sur des objectifs plus restrictifs liés à la note-cadre sur la sécurité avec un point important axé sur la prévention locale contre la radicalisation.
3. Les plans zonaux de sécurité de toutes les zones devront suivre le PNS et la note-cadre de sécurité dont une des priorités est la lutte contre la radicalisation.
4. La cellule de prévention radicalisation aura pour mission de conseiller et informer et soutenir les communes (cf. *supra*). Il importe à cet égard d'harmoniser l'offre de cette cellule aux besoins des autorités locales et de leurs partenaires. En outre, de telles initiatives locales peuvent également être prises dans le cadre des futurs plans stratégiques de sécurité et de prévention, ainsi que la réalisation d'une *tool box*.
5. Parallèlement, chaque commune sera incitée à se doter d'un plan anti-racisme et promotion de l'interculturalité qui fait également partie intégrante des priorités des plans de sécurité et de prévention, des plans zonaux.

4.2. Une police de proximité formée

Les services de police jouent également un rôle essentiel dans l'approche socio-préventive à l'échelon local. Lors d'interventions ou d'exécution de missions dans le cadre du fonctionnement de quartier, les agents de police peuvent parfois être confrontés à des signes éventuels de radicalisation violente. Dans certains cas, la situation ne va pas nécessiter immédiatement une action policière. Dans le premier cas, il est important de ne pas perdre de vue ces signaux précurseurs. Dans le deuxième cas, il est important de faire assurer par les associations de terrains aux jeunes le soutien social et le coaching nécessaires pour renverser positivement le terreau de leurs frustrations.

Propositions

1. Dans le cadre de cette approche socio-préventive, les autorités fédérales souhaitent sensibiliser à cet effet les corps de police locale sur le rôle à jouer en la matière. Tout d'abord, sur le respect à l'égard des différentes communautés et l'importance des attitudes de tolérance et de non-discrimination ; ensuite, sur l'importance du « community policing », du travail de proximité et du partenariat avec l'associatif et, enfin, sur les signes de détection du radicalisme via notamment une brochure diffusée largement et des formations spécialisées (projet COPPRA). A moins qu'il y ait un danger clair et immédiat pour les individus ou leur environnement, on plaide pour que les acteurs de première ligne qui travaillent avec ces jeunes identifient toujours les signaux de radicalisation violente en vue de prendre des mesures socio-préventives, que ce soit ou non de manière complémentaire. Si le phénomène doit être connu, détecté et appréhendé par la police, les vraies initiatives de prévention doivent par contre être plutôt prises par les réseaux associatifs, religieux, parentaux et de la société civile.
2. Dans ce contexte, la création de partenariats avec les autres acteurs de première ligne et l'échange d'informations sont cruciaux. De cette manière, on pourra mettre sur pied des actions socio-préventives ciblées qui adhèrent le plus possible à la situation et aux besoins des groupes ou individus vulnérables. Le recours à des interventions répressives policières doit toujours être considéré comme une 'dernière ressource'.
3. Dans cette optique, des formations spécifiques à la problématique de la radicalisation sont mises sur pied par la police (COPPRA) et seront renforcées et une brochure a été finalisée pour être envoyée aux zones de police locale.

4. Il est enfin essentiel que les polices locales fassent preuve de respect à l'égard des communautés, de subtilité dans les stratégies à mettre en place qui évite les stigmatisations quand cela s'avère nécessaire psychologie et soient suffisamment réceptives à la détresse de parents confrontés à la radicalisation de leurs enfants et puissent les orienter pour trouver une réponse à leur angoisse.

4.3. Un secteur associatif en première ligne

Outre les autorités locales, de nombreux partenaires sociaux peuvent jouer un rôle significatif afin de garantir la sécurité et le respect au sein de la société. Les travailleurs de première ligne (enseignants, assistants sociaux, médecins, etc.), le monde associatif (associations culturelles, sportives, etc.) peuvent, par les contacts fréquents et étroits qu'ils entretiennent avec la population, se retrouver confrontés à des signes de processus de radicalisation violente et de polarisation. Comme déjà affirmé supra, ce sont surtout eux qui capteront ces signaux précoces de groupes ou individus vulnérables, de même que les personnes qui vivent dans l'entourage immédiat d'individus vulnérables. La famille, les amis et les collègues (réseaux sociaux) sont, dans de nombreux cas, les premiers à percevoir les sentiments de frustration et les changements. Ces signaux restent souvent sans réponse. Le monde associatif peut lui aussi fournir une importante contribution, comme le révèle l'étude menée par l'Université de Gand. A l'instar des travailleurs de première ligne, les associations sont en contact étroit avec la population et elles sont aussi bien placées pour détecter les signaux précoces, comme les sentiments de frustration, les propos radicaux et les signes - plus spécifiques pour eux - de retrait et d'isolement. Les personnes en proie à la radicalisation ont tendance à se retirer systématiquement de la vie sociale ou ont toujours vécu dans un certain isolement. Il est plus opportun par souci de confiance et de crédibilité de désigner et responsabiliser des acteurs locaux associatifs impliqués dans la communauté de vie et le cas échéant leur offrir une formation, plutôt que de parachuter des extérieurs.

Propositions

1. Les autorités locales doivent avant tout charger les acteurs de terrains associatifs, plus susceptibles de créer des liens de confiance à l'égard de certains groupes que les autorités publiques, de jouer un rôle important dans les initiatives de prévention, médiation, contacts avec les personnes concernées.
2. Les autorités fédérales doivent assurer pour le secteur associatif la formation et le recours aux personnes ressources précitées. Elles entendent les informer et les familiariser avec l'existence de ces phénomènes, les inciter à y apporter une réponse appropriée et les aider dans toutes leurs préoccupations en la matière. En aucune manière, on vise avec cet objectif un flux d'informations ciblé du terrain social vers les services de police (qui peut bien entendu toujours se faire de manière volontaire). Les autorités fédérales ne souhaitent toutefois aucunement hypothéquer la relation de confiance qui existe entre les acteurs sociaux (travailleurs de première ligne, monde associatif et réseaux sociaux) et la population. L'objectif de sensibilisation des travailleurs de première ligne dans différents domaines sociaux consiste à pouvoir identifier un terrain fertile pour la radicalisation violente et s'occuper en premier lieu des individus vulnérables. Dans leur travail quotidien, ils peuvent ainsi tenir compte du fait que certains signaux pourraient indiquer un non-respect au sein de la société ou des processus de radicalisation violente, et y accorder par conséquent une attention plus ciblée. Ils doivent pouvoir comprendre comment et pourquoi certaines personnes empruntent la voie de la radicalisation violente, comment réagir de manière appropriée et où trouver les réponses à toutes leurs questions en la matière.
3. Il est intéressant pour les différentes initiatives de se baser sur les bonnes pratiques faites à l'étranger avec le secteur associatif (cf. annexe). Les politiques de prévention du radicalisme menées aux Pays-Bas fournissent à cet égard bon nombre d'exemples de bonnes pratiques pouvant être mise en œuvre en concertation avec le tissu associatif local :
 - Projet de « mentors-quartier » chargés de coacher les « jeunes à risque » ;
 - Recrutement de figures-clé au sein du réseau susceptibles de signaler un problème et d'y répondre rapidement et efficacement, notamment en mettant en œuvre un contre-discours adapté ;
 - Création de centres d'accueil (éventuellement avec ouverture d'une ligne téléphonique) où les jeunes en quête de sens et de réponses peuvent être écoutés, orientés voire même accompagnés ;
 - Engagement de *Peer Educators* chargés de jouer un rôle de modèle dans les quartiers (où ils pourront contribuer à l'organisation de débats citoyens avec les communautés locales) ;
 - Mise en place d'initiatives concourant au dialogue entre communautés (rencontres, concours d'essais, échanges d'expériences, etc.). La dynamique des groupes est essentielle. L'intelligence émotionnelle et l'apprentissage émotionnel sont plus opportuns qu'une logique purement cognitive.

4.4. Les responsables des politiques de l'Enseignement et de la Jeunesse

Des concertations avec les Communautés seront indispensables pour se baser sur des politiques sociales qui existent déjà et en développer d'autres.

Propositions

1. Le monde de l'Enseignement a un rôle important à jouer en aiguisant le sens critique des jeunes et en les rendant moins réceptifs aux messages radicaux. Les Communautés seront invitées à déployer leur propre stratégie de promotion de la diversité et des échanges au sein des écoles, de la connaissance des religions des autres et morales philosophiques et lutter contre les racismes et radicalismes de manière forte et régulière.
2. Le SPF Intérieur organisera des formations à l'égard des enseignants à la demande.
3. Une approche préventive le plus tôt possible via l'école et les organisations de jeunesse est plus efficace. Aussi, dans les communes concernées, les acteurs scolaires doivent être impliqués. Des sessions de formation et/ou de sensibilisation par des experts et/ou des personnes ressources doivent être organisées dans les écoles, en concertation notamment avec les professeurs de religion.
4. Les responsables des politiques de la Jeunesse et des médiateurs et éducateurs des quartiers jouent quant à eux un rôle-clé par rapport au second objectif, à savoir : la diminution du terreau propice au développement de frustrations et de la radicalisation. Le rôle des éducateurs de rue, coachs socio-éducatifs, etc. est à cet égard crucial. Les réseaux sociaux (partenaire, famille au sens strict comme plus large, amis) d'un individu offrent en premier lieu une protection importante contre la radicalisation violente. Les probabilités pour que des personnes vulnérables tombent dans un processus de radicalisation violente sont bien plus faibles si elles entretiennent des liens forts avec leur entourage immédiat et ont quelqu'un à qui parler de leurs sentiments de frustration. Cependant, il ne leur est pas toujours facile de gérer ces sentiments, voire de faire face à des manifestations de radicalisation violente.
5. Le SPF Intérieur mettra sur pied sur la base de la cellule « prévention-radicalisation » un programme de formation pour le secteur associatif et jeunesse.

4.5. Le secteur médical

Les problèmes de santé et notamment de santé mentale sont importants dans notre société et peuvent hélas dans certains cas aller de pair avec des positions radicales et extrêmes susceptibles de mener vers des actes de violences extrêmes (extrême droite, radicalisme religieux). Une concertation aura lieu avec la Ministre de la Santé pour envisager la sensibilisation des acteurs du secteur de la santé mentale sur la détection des signes, les risques, les modes d'échanges d'information entre acteurs, etc.

4.6. Les médias

Les médias peuvent également apporter une contribution non négligeable à ces efforts. La radicalisation et la polarisation peuvent en effet être influencées par ce que les médias relatent à leur sujet et par l'importation des conflits.

Propositions

1. Il est proposé d'organiser avec les communautés une table ronde de six mois avec les médias sur un nombre précis de sujets liés à la diversité et aux risques de radicalisation et à l'importance de leur rôle en matière d'opinion publique. .
2. Il convient de faire prendre conscience aux médias du rôle important qu'ils revêtent et appeler les responsables dans ce domaine, à en tenir compte dans leur façon de relater des événements, notamment en suggérant d'éventuelles initiatives ou points d'attention. Les débats relatifs à l'interculturalité ont besoin de nuances, de respect, de sérénité. Il est opportun de les aborder positivement avec l'envie de construire et de fédérer et d'ainsi permettre une non stigmatisation de certains groupes/communautés. .
3. La diversité dans les médias audiovisuels se traduit aussi par la volonté d'avoir une meilleure représentation de la diversité, de veiller à ce que l'on ne véhicule pas de stéréotypes mais au contraire qu'on lutte contre ceux-ci, et de prévenir toute forme de discrimination quelle qu'elle soit.

Par ailleurs, dans la mesure où les extrémismes ont une tendance naturelle à se renforcer, il importe de lutter activement contre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et l'islamophobie sur Internet, notamment en sensibilisant les médias belges présents sur Internet à une plus grande vigilance quant aux dérapages que l'on peut malheureusement constater quotidiennement sur les forums qu'ils animent en marge des articles qu'ils publient. Dans la mesure où les médias sont le miroir de notre société, l'image que ces dérapages islamophobes renvoient de la société belge ne peut en effet que contribuer à une plus grande radicalisation des jeunes musulmans le plus souvent en quête identitaire.

4.7. Les acteurs du monde religieux

Il est indispensable que la stratégie de lutte contre la radicalisation soit portée avant tout par les représentants des communautés concernées (acteurs sociaux, religieux, mandataires, enseignants, etc.).

Toute lutte contre le radicalisme portée exclusivement par des personnes n'appartenant pas à la communauté concernée connaîtra moins d'efficacité et sera l'objet de suspicions ou d'interprétations contreproductives.

La lutte contre le radicalisme religieux doit devenir une priorité par exemple pour les représentants du culte musulman et des musulmans de Belgique car, au-delà des discours destructeurs de haine et de violence et des discriminations notamment à l'égard des femmes que le radicalisme religieux prône, il est l'ennemi numéro 1 de la communauté musulmane elle-même en Belgique qui est une communauté pratiquant quasi unanimement un Islam modéré à respecter, soutenir et développer au même titre que les autres religions ou courants philosophiques. Cette communauté souffre hélas trop souvent des amalgames et confusions constantes avec le radicalisme générant parfois un sentiment de rejet et d'islamophobie grandissant à combattre avec autant de fermeté que le radicalisme qui la cause.

Propositions

1. Dans le cadre à la fois de la volonté de construire une société du respect des convictions et croyances de l'autre et une société de la diversité réussie et à la fois de la volonté de prévenir l'islamisme radical, il est donc indispensable de lancer une concertation au niveau tout d'abord local, avec les représentants des mosquées, du culte musulman et des différents acteurs sociaux impliqués. Des personnes désignées appartenant à cette communauté doivent être impliquées sur base volontaire dans les programmes de prise en charge des formations, rôle de médiation, groupes de paroles. Une attention particulière doit avoir lieu en ce qui concerne les discours radicalisés et les dénonciations des discours radicalisés par les imams eux-mêmes. Il est indispensable que la lutte contre le radicalisme religieux soit prise en charge par la communauté religieuse musulmane et l'associatif ou les acteurs sociaux issus de ces pays d'origine. Cela doit devenir son premier combat car c'est son premier ennemi et elle en est la première victime. Chaque commune concernée doit mettre en place cette stratégie basée sur la proximité, le respect, la collaboration avec les responsables issus de la communauté et leur implication forte dans les initiatives mises en place ou qu'ils auront à proposer ou développer eux-mêmes. Un **espace de rencontre entre les représentants de la communauté, le secteur de la prévention et les autorités** devrait être mis sur pied au niveau local pour aborder la problématique et établir différentes propositions d'actions, échanges d'informations. Cet espace doit servir de trait d'union et d'échanges par rapport aux problématiques vécues par la communauté elle-même (culte, lutte contre les discriminations et racisme, projets interculturels positifs, rencontres citoyennes mixées, etc.). Cet espace de rencontre doit par ailleurs aborder la lutte contre le radicalisme et les responsabilisations mutuelles pour la prise en charge des stratégies.
2. Cette concertation doit se développer au niveau régional, communautaire et fédéral. Sur la base de contacts informels, un **espace de rencontre officiel et régulier entre les représentants des autorités et les représentants de la communauté d'une vingtaine de personnes** devrait être mis sur pied au niveau fédéral et régional et souvent se réunir ensemble aussi au niveau national pour aborder la problématique et établir différentes propositions d'actions. Il doit s'agir d'un espace de rencontre régulier chargé d'élaborer un dialogue permanent entre les représentants des différents niveaux de pouvoir et les représentants de la communauté pour aborder l'ensemble des problématiques vécues dans la communauté et y donner les réponses adéquates. Le champ d'action des missions doit aborder les thèmes relatifs à la promotion d'une société de la diversité et l'insertion réussie, la lutte contre les discriminations et le racisme mais aussi le combat contre le radicalisme
3. Par ailleurs, sur cette base, **les représentants des différentes autorités doivent en concertation avec les autorités religieuses prendre les décisions nécessaires pour à permettre l'exercice harmonieux du culte**. Des sujets, tels que la reconnaissance des mosquées, des imams, la formation obligatoire des imams, l'usage des langues dans les mosquées, la lutte contre les financements et influences étrangères, les contacts avec les autres religions et mouvement philosophiques devraient notamment être abordés.

4. Par ailleurs, il faut mettre sur pied au plus tôt un nouvel exécutif des musulmans (avec si nécessaire une solution transitoire de personnes désignées pour préparer les prochaines élections et la réforme)

4.8. L'entourage, les parents et la famille

L'entourage (partenaire, famille au sens strict comme plus large, amis) d'un individu offre en premier lieu une protection importante contre la radicalisation violente. Les probabilités pour que des personnes vulnérables tombent dans un processus de radicalisation violente sont bien plus faibles si elles entretiennent des liens forts avec leur entourage immédiat et ont quelqu'un à qui parler de leurs sentiments de frustration. Cependant, il ne leur est pas toujours facile de gérer ces sentiments, voire de faire face à des manifestations de radicalisation violente.

1. Un programme de sensibilisation et aide aux parents et familles sera mis sur pied par le SPF Intérieur pour mettre à disposition des acteurs de première ligne. Etant donné que les jeunes sont les principales cibles des discours radicaux, les parents peuvent exercer une influence positive et protectrice en identifiant les frustrations susceptibles de conduire à la radicalisation (crise identitaire ou existentielle, etc.) et en suscitant le dialogue de manière à apporter à celui-ci une réponse alternative. De la sorte, on pourra éviter que la faille qui se creuse entre les jeunes et leur entourage immédiat ne s'accroisse et que les jeunes n'aillent rechercher de réponses à leurs questions au sein des sources radicales.

2. IL est primordial de lutter contre le rétrécissement du cercle de relations des personnes radicalisées en encourageant les parents des jeunes radicalisés à maintenir des liens, et augmenter ainsi les chances de voir ceux-ci se déradicaliser. Divers projets sont menés en ce sens au Danemark par les services de prévention.

Le développement d'un entraînement à la résistance morale récemment lancé prendra en compte cet aspect en développant des sessions d'information à l'attention de l'entourage immédiat des jeunes. Ainsi, non seulement les jeunes, mais aussi leur entourage immédiat seront sensibilisés.

Dans la mesure où le fossé existant entre les générations est une des causes des phénomènes d'aliénation que l'on peut constater parmi les jeunes d'origine étrangère, des projets tels que ceux menés aux Pays-Bas visant à renforcer le dialogue entre les générations doivent être encouragés.

5. Appréhender Internet : limiter l'impact en tant que facteur de radicalisation et augmenter l'utilisation dans le cadre du contre-discours

Comme indiqué ci-dessus, Internet joue un rôle de plus en plus important dans les processus de radicalisation et de polarisation. Une étude approfondie est en cours, sous l'impulsion conjointe du SPF Intérieur et de la Politique scientifique fédérale, concernant l'impact d'Internet et des médias sociaux sur les processus de radicalisation, dans quelle mesure l'influence des parents et des pairs renforce ou neutralise cet impact, et quels leviers peuvent être utilisés pour rendre les jeunes plus résistants aux messages radicaux qui sont diffusés sur le net (cf. point 1.1). Les résultats de cette étude permettront de définir des mesures ciblées pour limiter l'impact négatif de ces médias sociaux.

Propositions

1. Mesures supplémentaires à prendre contre les discours haineux sur internet

Il est nécessaire dans tous les cas d'aborder avant tout la question du contenu haineux sur Internet (*hate speech*). L'impact sur le radicalisme est double puisque le discours haineux polarise la société en confortant les vues des partisans du propos concerné et en augmentant le sentiment de rejet des groupes qui se sentent visés ou stigmatisés.

- Un partenariat spécifique sera lancé avec le Centre pour l'égalité des chances déjà très actif dans ce secteur pour identifier et renforcer les mesures à prendre pour limiter la présence de ce discours sur Internet en ciblant de manière plus spécifique le contenu qui a un impact sur le processus de radicalisation.
- En matière de détection et lutte contre les discours haineux ou radicalisés sur Internet, il est évident qu'une internationalisation et européanisation de l'approche opérationnelle est indispensable et que notamment des cellules spécifiques renforcées de policiers et spécialistes devraient y être affectées à Interpol et Europol et que des conventions de responsabilisation devraient avoir lieu avec les opérateurs tels que Google ou Facebook et ce au-delà de la nécessité de cadres juridiques internationaux permettant de faire interdire des sites haineux.

- Au niveau belge, il est indispensable de renforcer la collaboration entre la Sûreté de l'Etat, l'OCAM et la police pour renforcer la détection et le traitement de ces sites avec une plateforme commune et un renforcement de personnel. Un partenariat spécifique devrait être lancé avec le Centre pour l'Egalité des chances déjà très actif dans ce secteur pour aider à identifier et renforcer les mesures à prendre pour limiter la présence de ce discours sur Internet en ciblant de manière plus spécifique le contenu qui a un impact sur le processus de radicalisation.

2. Développer une stratégie nationale de contre-discours

Par ailleurs, il est nécessaire de ne pas « subir » l'impact d'Internet sur le radicalisme mais d'au contraire utiliser Internet pour véhiculer un « contre-discours » de nature à confronter les idées simplistes véhiculées par les discours radicaux.

- Il s'agira de s'inspirer des travaux menés dans d'autres pays et au niveau de l'UE pour développer à la fois le contenu de ce « contre-discours » (discours plus général ou témoignage de victimes ou de personnes qui ont su sortir de la radicalisation) adapté aux spécificités du radicalisme en Belgique et de développer des partenariats aux différents niveaux pour propager ce contenu sur Internet. Il peut s'agir par exemple de campagnes de sensibilisation comme d'un investissement par l'autorité publique des fora Internet et des médias sociaux pour entrer dans la discussion et contrer les discours radicaux.
- Il faut assurer un suivi particulier de contre-discours et de conversations approfondies dès la première découverte de propos racistes, radicaux anti État ou anti groupe religieux, culturel ou racial. Dans cette perspective, nous proposons de confier les contre-discours à l'Egalité des chances et y désigner en interne vingt personnes dont au moins dix personnes d'origine étrangère (contre-discours racisme, radicalisme islamiste, etc.). Nous proposons également la mise sur pied d'une équipe travaillant en collaboration avec la cellule « prévention radicalisation » et la plate-forme de détection et chargée, le cas échéant sous des pseudos, de contrer les discours haineux sur Internet et d'élaborer des contre-discours spécifiques sur base de formations spécialisées.

6. Prévention de la radicalisation et déradicalisation en prison

Il ressort de l'analyse de vulnérabilité au sein de la Politique de Sécurité policière nationale que les détenus constituent un groupe particulièrement vulnérable à la radicalisation. Il y a dès lors lieu de réfléchir afin de rendre les détenus qui ne sont pas encore radicalisés résistants à l'influence de messages extrémistes au sein des murs des prisons.

La politique de déradicalisation en prison doit avoir pour triple objectif :

- d'empêcher les personnes d'être radicalisées durant leur séjour en prison ; et
- d'encadrer la sortie de personnes radicalisées (en dehors des compétences de sécurité policière et judiciaire évidemment).
- D'encadrer en prison les gens qui se radicalisent et instaurer un programme de déradicalisation pour les gens radicalisés en prison.

Propositions

1. Dans cette perspective, il s'agira de prendre des mesures de sensibilisation (contre-discours, cours de religion d'un Islam modéré, etc.) plus contraignantes pendant la détention (même si l'approche volontaire doit être privilégiée sur la base d'un engagement individuel). Ce genre de programme doit être mené avec expertise et subtilité par des spécialistes et des personnes issues idéalement des communautés d'origines.
2. Des programmes de déradicalisation doivent désormais être disponibles dans les prisons selon une méthode professionnelle adaptée et personnalisée.
3. Des propositions de programmes spécifiques de fréquentation ou non fréquentation de certains lieux et/ou entourages lors de la sortie peuvent être envisagés.
4. La formation des gardiens de prison aux signes de radicalisation avec nuances et recours à de l'expertise extérieure pour l'évaluation.
5. Il faudra renforcer l'*assessment* et la formation des conseillers religieux ou imams présents dans les prisons.

B. Une nouvelle méthode : la constitution d'une plateforme permanente de prévention contre la radicalisation

Afin de réaliser une approche préventive (sociale) coordonnée de la radicalisation et polarisation violentes, les forces des différentes autorités dans notre pays doivent être réunies. La prévention de ces phénomènes n'est pas seulement l'affaire du Ministre fédéral de l'Intérieur, mais des autorités dans tous les niveaux politiques. Ainsi, une stratégie fédérale de prévention n'aboutira que si elle est élaborée en collaboration avec toutes les autorités fédérales concernées, mais aussi régionales et locales de notre pays.

Il est donc proposé de créer une « plateforme » coordonnée par la Ministre de l'Intérieur concernant la stratégie de prévention de la radicalisation au sein de la **Conférence interministérielle CIM 8**. Cette plateforme regroupera les membres tant du Gouvernement fédéral que des gouvernements des entités compétentes et les représentants des Unions des villes et communes pour les domaines politiques qui ont un impact (direct ou indirect) sur la politique de sécurité et d'insertion locale. Des tables rondes peuvent également être envisagées.

La plateforme se réunira sous la présidence de la Ministre de l'Intérieur et se chargera :

- d'établir les propositions concrètes et les initiatives législatives, réglementaires ou opérationnelles relatives à cette stratégie de prévention et d'établir ainsi un plan d'action annuel ;
- de s'échanger des informations et des bonnes pratiques ;
- d'évaluer le plan d'action mentionné ci-avant et de se baser sur l'évaluation pour adapter le plan d'action annuel suivant.

La plateforme a pour objectif de poursuivre la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie fédérale afin de pouvoir garantir une collaboration efficace entre les différentes autorités. On veillera à la cohérence de l'approche à l'aide d'une concertation périodique et d'un échange d'informations permanent. En outre, on examinera la possibilité d'inviter des partenaires externes, comme le Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, le monde académique ou la Fondation Roi Baudouin ou des experts.

III. Développements futurs

La stratégie fédérale est la première ébauche du développement d'une politique cohérente et globale de prévention sociale de la radicalisation et de la polarisation violentes. Loin d'être exhaustif, ce projet est appelé à évoluer au fil du temps et à inciter d'autres partenaires à bouger également. Dans cette optique, il doit, dans une seconde phase, être concrétisé avec tous les partenaires pertinents.

L'élaboration de cette stratégie ne signe dès lors pas la fin de l'exercice. Au contraire ! Il s'agit uniquement d'une première étape du développement, en plusieurs phases, d'une politique coordonnée en matière de prévention de la radicalisation violente et de la polarisation, soutenue par les différents partenaires. La stratégie a pour objectif premier de sensibiliser tous les niveaux politiques concernés et de leur fournir les connaissances nécessaires au sujet de ces phénomènes. Dans cette optique, la stratégie se veut donc un complément au plan d'action global contre le radicalisme qui inclut tous les piliers.

La structure institutionnelle spécifique de la Belgique ne peut constituer un frein à une politique dynamique en ce sens. Au contraire, la collaboration qui peut être mise en place entre les différents niveaux de pouvoir et les concrétisations qui en découlent permettront d'enrichir cette stratégie et contribueront à la sécurité et au respect au sein de la société.

IV. Annexe

Afin d'illustrer certains des objectifs de cette stratégie, le lecteur trouvera ci-joint un document présentant une série de bonnes pratiques européennes en matière de gestion, notamment locale, de la problématique de la radicalisation.